

Département de Lozère
Mairie d'ESCLANÈDES
48230
04 66 48 25 24

Envoyé en préfecture le 27/10/2026

Reçu en préfecture le 27/10/2026

Publié le 27/10/2026

ID : 048-214800567-20261015-DE2026_36-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 15/10/2026
date de convocation : 09/10/2026

n° de délibération : DE2026 - 36

nombre de conseillers en exercice : 11
présents : 11
suffrages exprimés : 11 (pour-11, contre-0)
abstention : 0

objet de la délibération :
**Equipement pour services communaux :
plan de financement et demandes de
subvention**

Le quinze octobre deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice VIDAL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BOUDON Edith	X		
BRÉMOND Martine	X		
DE ALBUQUERQUE Elodie	X		X
ETTON Catherine	X		
FAUCOMPRÉ Stéphane	X		
LUSSON Jean-Jacques	X		
NOUET Lionel	X		
PALMIER Yannick	X		
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLEDENT Luc	X		

Monsieur le Maire présente :

- le dispositif du Conseil Départemental de financement des petits équipements communaux ;
- les devis des équipements nécessaires au bon fonctionnement du service technique.

Monsieur le Maire propose de valider le plan de financement de cette opération sur le budget principal et la demande de subvention s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le plan de financement suivant :

	montant HT, en €	%
Subvention : Conseil Départemental	9 620.83	60
Fonds propres	6 413.89	40
Total des dépenses subventionnables	16 034.72	100

SOLLICITE :

- auprès du Conseil Départemental, une aide financière à hauteur de 9 620.83 €

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce projet.

Le secrétaire de séance,
Elodie DE ALBUQUERQUE

Le Maire,
Fabrice VIDAL

Le Maire certifie sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérécoeurs citoyens accessible à partir du site www.telerecoeurs.fr